



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Section Guyane : snpes-guyane@hotmail.fr

Cayenne, le 12 février 2018

Compte rendu de l'audience du 12 janvier 2018 avec Mme VIATOR

Nouvel Directrice territoriale de Guyane

L'audience, à l'initiative de la nouvelle Directrice Territoriale, s'est tenue le vendredi 12 janvier 2018 de 16h à 19h. Cet échange, dans le cadre de sa prise de fonction avait pour objectif « d'établir les bases d'un vrai dialogue sociale sur le territoire »

Trois représentants du SNPES-PJJ/FSU Guyane (M. ANSELIN, M. BLANCO, M. MAGAGNA) ont donc pu être reçus à cette occasion et s'entretenir avec Mme VIATOR sur les nombreuses problématiques de l'institution PJJ sur le département.

Durant cet entretien d'une durée de trois heures, ont donc pu être abordées de manière assez exhaustive les positions de la DT sur l'organisation territoriale (politique générale, axes et chantiers prioritaires...), les questions de l'hébergement, de l'insertion, de la formation, de la PEAT, du QM et du milieu ouvert.

En préambule, nous avons tenu à rappeler que suite aux événements sociaux de Mars-Avril 2017 qui ont secoués la Guyane et dont les répercussions sont encore perceptibles aujourd'hui, le SNPES-PJJ/FSU Guyane, en lien avec le bureau national, a été la seule force au sein de la PJJ à faire un bilan de notre institution et à demander des moyens humains et matériels. La nouvelle directrice territoriale pouvait-elle alors nous éclairer pour savoir où nous en étions aujourd'hui ?

Concernant la place de la PJJ au sein des politiques publiques ainsi que les orientations et les axes de travail territoriaux pour l'année 2018

Bien que la nouvelle directrice territoriale, anciennement directrice territoriale adjointe en poste en Guyane depuis 2016 ait rappelé dans un premier temps, l'«importance du dialogue social», de pouvoir «poser les choses» dans l'objectif d'être «proactif», de vouloir «ouvrir la réflexion à d'autres modalités de dialogue» afin de pouvoir être «associé à des réflexions en cours», le charme a été vite rompu lorsque nous avons fait part de notre opposition au projet de construction d'un CEF associatif habilité PJJ. **Nous avons pu argumenter que cela ne ferait que renforcer des monopoles bien établis et que le manque aujourd'hui se situe cruellement sur des structures publiques d'hébergement et d'insertion. La réponse, laissant présager du niveau 0 de concertations à venir, ne s'est pas faite attendre : «Le CEF se fera avec ou sans nous».**

La question du désengagement de l'état en Guyane est donc toujours d'actualité et les monopoles ne sont pas prêts de disparaître !

La question du pilotage territorial nous préoccupe particulièrement lorsque pour répondre à notre question sur la place que doit prendre la PJJ au sein des politiques publiques, nous entendons que les délégations au sein de la direction territoriale ne sont toujours pas claires, la question du «qui fait quoi» n'est pas résolue tant au sein de la DT qu'avec la direction des services. Mme VIATOR dit avoir reçue une feuille de route «très longue», et qu'elle commence à ouvrir plein de «chantiers» de manière prudente. Mais cela reste extrêmement vague.

Lorsque nous questionnons les priorités d'actions, l'organisation de la DT arrive en premier, suit le développement des liens avec l'ASE et finalement l'appui au pilotage territorial des services. Aucune réponse claire n'a pu être apportée concernant le travail avec les différentes instances des politiques publiques (Politique de la ville, CLSPD, DSU, CTG, DIECCTE, Éducation Nationale. Pas de réponse non plus concernant une éventuelle remise en place du trinôme judiciaire.)

Le SNPES-PJJ/FSU Guyane a demandé le pouvoir être destinataire d'un calendrier de travail afin de mieux baliser les instances de concertation obligatoires que sont les CTT et CTIR. La direction territoriale nous donne son accord et nous fait aussi la proposition d'un temps d'informations possible pour faire part aux OS de l'avancée des différents «chantiers».

Le SNPES-PJJ/FSU Guyane dans cette même volonté de transparence a demandé à la DTPJJ la transmission des budgets et la répartition sur les différents services et missions. D'autant plus que les chiffres ont pu être transmis lors de l'AG de fin d'année 2017. Aucun inconvénient n'apparaît.

Concernant les emplois vacants à la DT (DTA et CTS, OS)

D'après Mme VIATOR, le recrutement d'un DTA ne se fera pas avant février-Mars.

Concernant le poste de CTS, il nous est expliqué que quelques candidats se sont proposés mais toujours pas de recrutements. Nous interrogeons ici la communication qui est faite concernant ce poste. De même pour le poste d'Ouvrier spécialisé dont les délais de recrutement sont trop longs.

Nous questionnons aussi la spécificité du poste d'adjoint administratif de l'UEHD (0,5 ETP) qui est rapidement repositionné sans concertation sur la direction territoriale dès que le besoin s'en fait sentir. Mme VIATOR nous a assuré que ce fonctionnement était transitoire dû à l'absence de leur adjointe. Nous craignons que ce glissement ne se systématiser dans le temps mettant en péril le travail direct auprès des usagers en priorisant les tâches administratives.

Concernant les questions de l'hébergement/placement en Guyane

Nous avons pointé aujourd'hui les manques cruels de places d'hébergement sur le territoire Guyanais. La Guyane ne possède toujours pas de lieu d'accueil collectif dans le secteur public.

En réponse à cette situation de carence grave, nous avons abordé l'inefficacité du protocole hébergement Antilles-Guyane qui devait être une solution. Aujourd'hui ce protocole impose un sas obligatoire vers les Antilles avant de pouvoir penser effectuer un placement en métropole sous peine de non-recevoir.

La DT dit être attentive au projet du jeune et dit interroger le sens du placement. De plus elle veut s'assurer que le jeune ait un soutien familial sur place quand il s'agit d'un placement Métropole. Elle précise rester attentive à l'argumentaire pour ne pas avoir sollicité la Martinique ou la Guadeloupe au préalable avant d'orienter un jeune vers une structure adaptée en Métropole. Ces justifications rendent encore plus long et complexe la mise en œuvre de ce type d'orientation tout en infantilisant les personnels.

Nous alertons aussi sur la problématique de l'inadéquation volontaire entre le cahier des charge de l'UEHD de Cayenne, la dotation en ressource humaine et le Contrat d'Objectif et de Moyens. Cette inadéquation bridant volontairement l'accueil a pour conséquence une augmentation des incarcérations ou des retours en famille par défaut. A terme cela engendrera immanquablement des suppressions de postes. Au vu de cette gestion comptable honteuse, nous pressentons une réelle volonté de notre administration de saboter cette mission d'hébergement. Bien que dans le même temps, la DT semble convenir qu'il faille mettre en place des UEHD-R sur le département. Elle croit en l'efficacité des micro-structures tout en déroulant un tapis rouge au projet de futur CEF associatif.

Concernant la question du transport

Nous interpellons la DT sur la nécessité de rationaliser la gestion de l'achat de billets d'avion tant au niveau de l'accompagnement des jeunes que des formations des personnels. Elle nous a répondu qu'elle allait se pencher sur la question.

Concernant la question du transport des jeunes, nous l'alertons sur les difficultés et le coût des déplacements qui impacte leur insertion. Nous lui faisons part de la difficulté des services de répondre à ces besoins primaires. Sous prétexte d'économie, des résistances sont perceptibles. Cela vaut aussi pour l'alimentation, les fournitures scolaires et professionnelles. Nous lui demandons de faire un état des lieux des besoins de chaque unité en vue de pouvoir fournir un service de qualité et permettre de bénéficier à nouveau de tickets/carte de bus, tickets restaurants afin de faciliter la prise en charge et le suivi des jeunes en cadrant ces dépenses.

Concernant la question de l'insertion

D'après Mme VIATOR, « il n'est pas question aujourd'hui de créer d'UEAJ sur le territoire ». Le projet étant le CEF.

Elle nous fait remarquer qu'elle n'a aucune visibilité sur l'activité de l'insertion et qu'elle n'a jamais visité les locaux de Cayenne située à 300 mètres de la direction territoriale. Nous lui demandons si elle avait pu avoir connaissance du bilan annuel 2017 de la mission insertion de Cayenne. Il n'en était rien. Il n'y a donc pas plus aveugle que celle qui ne veut pas voir.

Le SNPES-PJJ/FSU Guyane informe aussi de la nécessité de déménager la mission insertion de Cayenne au regard du dernier rapport de prévention incendie et de l'inadaptation des locaux avec l'accueil du publique.

Nous souhaitons remettre la question de la prévention au sein des pratiques de la PJJ. Nous exigeons que la PJJ et ses agents se réapproprient l'expo 13-18 et que les agents redeviennent des référents incontournables pour l'animer. Il apparaît urgent pour la PJJ de communiquer en ce sens.

Concernant l'UEMO de Cayenne

Rééquilibrer les missions en demandant leur répartition sur deux unités. L'opportunité d'une deuxième UEMO étant justifiée et déjà demandée à la DIR au regard de l'activité de Cayenne.

Pas de réponse positive en ce sens jusqu'alors.

Concernant le STEMO de Saint Laurent du Maroni

L'état de l'UEHD questionne : deux prises en charges au lieu de six

Le type de management est mis en cause pouvant être considéré comme maltraitant et favorisant l'émergence des risques psychosociaux chez les agents.

Concernant la PEAT

Nous avons rappelé qu'un fonctionnement de la PEAT a été établi . Il précise qu'un jeune ne peut être présenté à la PEAT après 17h. De même pour les repas, nous avons rappelé que la PJJ n'a pas à nourrir les jeunes sur la pause méridienne lorsqu'ils sont sous escorte (cela revient à l'escorte, voire le Parquet)

Concernant le Quartier Mineur

Nous avons une nouvelle fois interpellé la DT, sur le fait que les collègues exerçant au quartier mineur ne bénéficient toujours pas de bureau à l'extérieur de la zone de détention. De même nous avons encore une fois souligné l'existence illégale d'une ligne téléphonique ouverte dans les locaux PJJ en zone de détention.

Nous avons aussi interrogés sur la pertinence du thème choisi lors de la dernière AG : la mise en place de la surveillance sous bracelet électronique et les aménagements de peine, alors que la grande majorité des mineurs incarcérés sont en détention provisoire.

Bien que la tonalité du dialogue ait démontré une volonté d'échange, nous sommes ressortis de cet entretien sans réponses concrètes à nos interrogations et sans plus d'informations sur les axes et les orientations poursuivies.

Le seul point dont nous sommes certains est l'orientation vers le CEF habilité.

Au vu du manque de lisibilité des rôles au sein de la DTPJJ. Nous nous interrogeons sur la capacité de la DTPJJ à adapter les réponses de l'institution aux réalités du département.

Ce manque de volontarisme avéré ne fait que renforcer notre dépendance à la politique de la DIR qui aujourd'hui délaisse et se désengage de l'outre-mer.

Un an après les événements, nous ne pouvons malheureusement pas constater d'avancées significatives, bien au contraire, l'Etat recule et se désengage de ses missions de service public sur ce territoire oublié de la république.

